

Séance du lundi 28 septembre 2015

Date de Convocation : mardi 22 septembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2015.09.02 - Chauffage urbain - Élaboration d'un schéma directeur - Demande de subvention

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT

Excusés ayant donné procuration :

Nadia OULED SALEM à Vasilica CHARNAY, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Xavier BRETON à Pierre LURIN, Vanessa CARRARA à Jacques FRENEAT, Sylviane CHENE à Guillaume LACROIX, Raphaël DURET à Andy NKUNDIKIJE, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE, Jacques VIEILLE à Elisabeth PASUT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Isabelle MAISTRE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Actuellement, deux réseaux distribuent de la chaleur sur le territoire de la Ville de BOURG EN BRESSE :

- un réseau privé historique sur le quartier de la Reyssouze, géré par l'association syndicale ASSURC et exploité par la société DALKIA.
- un réseau en cours d'achèvement sur le quartier Vinaigrerie Lycées. Ce réseau de chaleur fait l'objet d'un contrat de délégation de service public sous forme de concession conclu avec la société COFELY.

Motivation et opportunité de la décision

Le réseau de l'ASSURC rencontre aujourd'hui deux difficultés qui l'amènent à envisager une extension en réseau :

- un mix énergétique n'atteignant pas 50 % d'EnR, qui ne permet pas d'appliquer un taux de TVA réduit
- une réserve de puissance importante encore amplifiée ces dernières années par des travaux de rénovation énergétique entrepris sur le parc des abonnés.

Le réseau Vinaigrerie Lycées examine également des projets d'extension dans le périmètre de la délégation. Ces projets conduisent la Ville à réaliser un exercice de projection sur le devenir des réseaux à l'horizon 2025, dont l'objectif est de définir dans un délai court, un plan d'actions avec l'assistance d'un groupement d'experts.

A l'issue d'un appel d'offres, le groupement SF2E / Affaires droit public a été retenu pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur.

L'étude peut être subventionnée à 60 % maximum par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui met à disposition des collectivités locales son expérience d'ingénierie de projet appliquée aux démarches globales des territoires.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide pour le montant de l'étude à mener qui s'étendra sur la période du 15 juillet au 31 octobre 2015 pour un montant de 24 525 € HT (21 225 € HT pour l'assistant maîtrise d'ouvrage et 3 300 € HT pour le juriste), subventionnée ainsi par l'ADEME à hauteur de 60 %, soit 14 715 € HT maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'avis favorable de la commission Proximité-Travaux-Environnement / Urbanisme-Déplacements du 16 septembre 2015.

A L'UNANIMITE des votants (39 voix)

APPROUVE le projet d'élaboration d'un schéma directeur de chaleur à l'horizon 2015, à l'échelle du territoire communal, portant sur les 2 réseaux existants.

APPROUVE le plan de financement du projet pour 24 525 € HT, subventionné par l'ADEME à hauteur de 14 715 € HT maximum.

SOLLICITE l'aide de l'ADEME pour l'opération citée précédemment.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents en ce sens.

Impacts financiers

La recette attendue de l'ADEME sera inscrite au chapitre 13 « subventions d'investissement », article 1321 « État et établissements nationaux ».